

49e Congrès de la FNASCE
29-30-31 mars 2017

Atelier N° 4

Affiliation et gouvernance

Animateurs :

Stéphane VACHET, CDF

Marie Joe ANGOT, CDF

Pascale SALET, URASCE Bourgogne Franche-Comté

La FNASCE est une fédération qui compte 117 associations, elles-mêmes regroupées en 17 URASCE. Ces ASCE, comme toute les associations, doivent être gérées avec rigueur et transparence, face à une réglementation toujours plus complexe et des attentes fortes en matière de déontologie.

Pour chaque ASCE, cela représente des avantages, des opportunités mais aussi des contraintes et des obligations.

Thème 1 : Les avantages et les obligations d'appartenir à une fédération

« L'union fait la force »

Les trois premiers ateliers ont soulevé l'aspect financier et matériel (aides annuelles, aide aux challenges, séjours gratuits, tarifs préférentiels, personnel MAD, assurances, partenariats, ...).

Le 4ème a parlé de la reconnaissance administrative au niveau de nos instances (RUP, conventions, ...).

Ensuite viennent :

- Fédérer : œuvrer collectivement dans le même sens, défendre les intérêts et les valeurs communes, échanger des pratiques transversales, harmoniser les pratiques (par exemple pour la définition des adhérents dans le statuts).
- La Fédération est vue comme une aide morale, une caution, un appui technique et juridique, une offre de formation (mais ne doit pas les imposer ...).
- La RUP est mentionnée comme un gage de sérieux et de poids (la demande est forte pour l'établissement d'une fiche explicative sur les retombées financières pour les ASCE).
- Ne pas oublier le côté festif et l'équité entre tous les adhérents dans les manifestations nationales.

Dura lex, sed lex ..

Fournir à la Fédération et à la Préfecture tous les éléments de l'assemblée générale.

Rendre des comptes - faire des bilans, etc....-

Respecter les règles du jeu et rentrer dans un cadre, modifier les statuts.

Et des problèmes :

- des agents mis en détachement, exemple Aviation civile : pas de convention, pas d'ordre de mission, déplacements sur leurs congés,
- des conventions DREAL suite aux changements administratifs des régions (ex Midi-Pyrénées – et Languedoc-Roussillon),
- pour la signature de conventions avec certains services.

Thème 2 : Règles et déontologie

Les bonnes pratiques

- Prévoir dans les statuts s'il n'y a pas de candidat vérificateur aux comptes, la possibilité de se retourner vers celui de l'URASCE.
- Cotisations : même si le montant des cotisations reste inchangé ne pas oublier de le voter en assemblée générale et de le mentionner dans le compte rendu.
- Prévoir des délégations de signature dans le compte rendu des élections des membres du comité directeur – le montant est facultatif.
- Pratiquer des consultations de prestataires afin d'optimiser au mieux les coûts.
- Coprésidence : Bien qu'elle ne soit pas interdite dans la loi de 1901, la Fédération déconseille fortement cette pratique. Même si elle peut sembler rassurante et confortable pour les nouveaux « arrivants », pour éviter des problèmes graves, elle nécessite de clairement définir les rôles et responsabilités de chaque coprésident, ce qui équivaut à avoir un président et un premier vice-président.
- Pour les conventions avec les DIR et les DIRM, prévoir une seule convention avec la direction et une annexe par ASCE concernée.
- Lorsque les ASCE sollicitent la FNASCE, ne pas oublier de doubler les envois de mails à la présidente et sur la boîte mail de la FNASCE
- Penser à inviter par courrier les chefs de services avec lesquels l'ASCE a une convention lors des AG ou des manifestations.

En guise de conclusion .

Quelques propositions à la Fédération

- *Remettre en « route » les valises : présidents – trésoriers – secrétaires – et vice-présidents.*
- *Donner des informations sur la durée de l'archivage (voir site FNASCE).*
- *Voir la possibilité d'avancer la CPAS afin de ne pas bloquer les attributions d'UA.*
- *Pour un adhérent, pouvoir participer, dans le cadre de vacances, à une activité de l'ASCE locale (attention il faut que les statuts ou le RI de l'ASCE le permettent et aussi qu'il n'y ait pas de conséquence financière pour l'ASCE locale).*
- *Rechercher si la Fédération est toujours affiliée à « Jeunesse et Sports » ainsi qu'à « Education populaire ».*
- *Étudier la possibilité de conventionnement avec la SACEM.*

On n'en a pas parlé ...

- *L'assurance « auto-mission ».*
- *Le niveau régional.*